

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 606 (2ème Rect)

présenté par
M. Véran

ARTICLE 36

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 13 :

II. – L'article L. 162-22-20 du code de la sécurité sociale entre en vigueur...*(le reste sans changement)*.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.